NATIONS UNIES



Distr. GÉNÉRALE

TRANS/SC.1/2005/4 19 juillet 2005

FRANÇAIS

Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail des transports routiers (Quatre-vingt-dix-neuvième session, 17-19 octobre 2005, point 6 a) ii) de l'ordre du jour)

INFRASTRUCTURE ROUTIÈRE

Accord européen sur les grandes routes de trafic international (AGR)

Examen de nouvelles propositions d'amendement à l'annexe I de l'AGR

Communication de la Turquie

Propositions

- A. Routes principales
 - 1) Orientation ouest-est
 - b) Routes intermédiaires
- Inclure à nouveau la E 88 entre Ankara et Refahiye

Désignation générale

E 88: Ankara - Yozgat - Sivas - Refahiye.

– Inclure à nouveau la E 96 entre Izmir et Sivrihisar.

Désignation générale

E 96: Izmir – Uşak – Afyon – Sivrihisar

GE.05-22264 (F) 230805 240805

TRANS/SC.1/2005/4 page 2

- 2) Orientation nord-sud
 - b) Routes intermédiaires
- Inclure à nouveau la E 97 entre Trabzon et Aşkale.

Désignation générale

E 97: Trabzon – Gümüşhane – Aşkale

- B. Routes d'embranchement, de rocade ou de liaison
- Nouvelle route E entre Izmit et Ceşme

Désignation générale

E 881: Izmit – Bursa – Balikesir – Manisa – Izmir – Ceşme (un numéro à trois chiffres a été retenu parce qu'il n'y avait pas de nombre approprié à deux chiffres disponible)

Justification

Les itinéraires sont présentés sur la carte ci-jointe. Certaines des routes mentionnées (E 88, E 96 et E 97) doivent être incluses à nouveau dans le réseau de routes E. Toutes les propositions concernent le territoire turc. Les routes considérées constituent des liens importants entre les routes repères E 70, E 80 et E 90 ou permettent de rejoindre la Méditerranée ou la mer Noire.


